

AVIS DE PRESSE

ELECTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX D'ILE-DE-FRANCE

SCRUTIN DU 29 MAI 2006

POUR LA REGION ILE DE FRANCE

Le nombre de sièges à pourvoir est fixé à 80 dont :

- 40 pour le collège des médecins généralistes
- 40 pour le collège des médecins spécialistes

SONT ELECTEURS

Tous les médecins libéraux qui exercent au 1^{er} février 2006, à titre principal, dans la région Ile-de-France, dans le cadre de la convention nationale des médecins généralistes et des médecins spécialistes signée le 12 janvier 2005 et approuvée par arrêté du 3 février 2005.

LES LISTES ELECTORALES

Etablies par collège, ces listes sont déposées au plus tard **le 20 mars 2006** et **sont consultables** :

- au siège de la Commission d'Organisation Electorale
Préfecture de la Région Ile-de-France
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociale
Pôle Social - Service Protection Sociale
- Bureau 2B4 -
58-62, rue de Mouzaïa - 75935 PARIS CEDEX 19
- à l'Union Régionale des médecins Libéraux d'Ile-de-France
- dans les préfectures des départements de la région Ile-de-France
- dans les sous- préfectures de la région Ile-de-France

Après consultation et conformément aux dispositions de l'article R 611-40 du code de la sécurité sociale, les réclamations relatives à la confection des listes électorales devront être formulées auprès du secrétariat de la commission d'organisation électorale dans les six jours qui suivent la date de dépôt. Les personnes formulant une réclamation devront adresser leur requête à l'adresse mentionnée plus haut.

LES LISTES DE CANDIDATURES

Etablies par collège dans les conditions du décret n°93-1302 du 14 décembre 1993, ces listes comportent 60 noms par collège. Elles devront être déposées :

au siège de la Commission d'Organisation Electorale:
Préfecture de la région Ile-de-France
Direction Régionale des Affaires Sanitaires Sociales
Pôle social - Service Protection Sociale
- bureau 2B4 -
58-62, rue de Mouzaïa - 75935 PARIS CEDEX 19

entre les 20 mars et 30 mars 2006 au plus tard avant 17 heures

Les listes de candidatures enregistrées par la Commission d'Organisation Electorale, seront affichées **au plus tard le 14 avril 2006 :**

- à la préfecture de région, DRASS Ile-de-France
- dans les préfectures des départements de la région Ile-de-France
- au siège de l'Union régionale des médecins Libéraux d'Ile de France
- dans les Mairies des chefs-lieux de département (à voir)

La campagne électorale se déroulera du **15 au 27 mai 2006.**